



COMMUNIQUÉ

En raison d'un cas de dengue déclaré sur BOURAIL, les opérations de lutte anti-vectorielle autour des foyers infectés ont repris cette semaine.

Afin d'éviter les nuisances, il est conseillé d'apposer une bâche sur les bassins à poissons, couvrir d'un linge humide vos aquariums et de débrancher les pompes d'oxygénation.

Par ailleurs, les propriétaires de ruches sont invités à se faire connaître auprès de l'accueil de la mairie (conformément à l'arrêté municipal n°2242/35/02 réglementant l'implantation des ruches sur le territoire de la commune de Bourail) afin de prémunir leurs ruchers de risques éventuels ;

En attendant, rappel des consignes pour éviter d'être contaminé :

- éliminez tout ce qui peut recueillir de l'eau autour de chez vous
- protégez-vous avec des répulsifs ; en évitant d'être piqué, vous protégez votre famille.

Il est fortement conseillé de consulter un médecin dès les premiers signes de la maladie.

Le maire compte sur votre sens civique afin d'éviter l'aggravation de l'épidémie.

Fait à BOURAIL, le 12 janvier 2017

Le Maire,
Brigitte EL ARBI